



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Saint-Placide, le 1^{er} mai 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 1^{er} mai 2023, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal du 281 montée Saint-Vincent.

Sont présents : Monsieur Denis Lavigne, conseiller municipal – District 1
Monsieur Pierre Laperle, conseiller municipal – District 2
Monsieur Nicolas Bouveret, conseiller municipal – District 3
Madame Marie-Eve D'Amour, conseillère municipale – District 4
Madame Ghislaine Tessier, conseillère municipale – District 5
Madame Danielle Bellange, conseillère municipale – District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Daniel Laviolette.

Madame Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Laviolette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance extraordinaire.

Ayant constaté que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152, 153 et 156 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et conformément aux articles 133 et 134 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01).

Monsieur le Maire Daniel Laviolette, ouvre la séance, il est 19 h 30.

2 ADOPTION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret appuyé par M. Pierre Laperle et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour suivant en retirant le point 3 – mandat à Muni-conseil et le point 6 – Mandat – Services professionnels / urbanisme.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- ~~**3. MANDAT À MUNI-CONSEIL (RETIRÉ)**~~
- 4. EMBAUCHE – DIRECTEUR DES INCENDIES**
- 5. MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS / LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
- ~~**6. MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS / URBANISME (RETIRÉ)**~~
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS : LES DÉLIBÉRATIONS ET LA PÉRIODE DE QUESTIONS PORTERONT EXCLUSIVEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
- 8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
89-S-05-2023



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Placide**

No de résolution
ou annotation

3. MANDAT À MUNI-CONSEIL – RETIRÉ

Ce point est retiré de l'ordre du jour

4. EMBAUCHE - DIRECTEUR DES INCENDIES

RÉSOLUTION
90-S-05-2023

CONSIDÉRANT QUE M. Alex Morissette, Capitaine au Service des Incendies de la Ville de Laval a assisté à la rencontre des candidats pour ce poste et a conseillé le comité de sélection formé de la conseillère municipale et présidente du comité des ressources humaines Mme Ghislaine Tessier, du conseiller municipal et responsable du comité sécurité publique M. Pierre Laperle, du Maire M. Daniel Laviolette, de la Directrice générale et greffière-trésorière Mme Lise Lavigne.

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande à la Municipalité de Saint-Placide d'embaucher et de promouvoir Monsieur Alexandre Filiatreault, lieutenant au poste de Directeur des Incendies.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par M. Denis Lavigne et résolu unanimement ce qui suit :

D'embaucher et de promouvoir M. Alexandre Filiatreault, lieutenant au poste de Directeur des incendies selon les termes et conditions reliées à l'emploi à la date d'entrée en fonctions.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

5- MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION
91-S-05-2023

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur des loisirs, culture et communications est vacant et que la municipalité éprouve un besoin de soutien administratif ;

CONSIDÉRANT QUE les activités administratives doivent se poursuivre afin d'offrir un service aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Pominville peut apporter un soutien administratif à la municipalité en fonction des besoins, qui pourront être adaptés au fur et à mesure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Bellange appuyé par M. Pierre Laperle et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à recourir aux services de Mme Julie Pominville, consultante en fonction des besoins, qui pourront être adaptés au fur et à mesure au coût de 40 \$ / heure.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document donnant effet à la présente et à payer toutes les sommes en lien avec ce contrat.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

6. MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS - URBANISME

Ce point est retiré de l'ordre du jour

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour. La période de question débute à 19 h 45 et se termine à 21 h.

8 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par Mme Danielle Bellange et résolu unaniment :

De lever la présente séance, il est 21 h.

RÉSOLUTION
92-S-05-2023

ADOPTÉE



Daniel Laviolette
Maire



Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.



Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière

Je soussigné, Daniel Laviolette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.



Daniel Laviolette, maire